

Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers

Contact



Adresses

Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers
Case postale 3173
Hôtel de Ville
2000 Neuchâtel



Téléphone

032 889 61 80



Fax

032 889 62 54



Mail

TRLV-Neuchatel@ne.ch



Site

www.ne.ch/autorites/PJNE/tribunaux-regionaux/Pages/INST-NE.aspx



Horaires

Lundi – Vendredi : 08h00 – 12h00
Lundi – Vendredi : 13h30 – 17h00

Informations complémentaires

Statut juridique

Administration cantonale: pouvoir judiciaire

Type

Les Tribunaux régionaux composent l'autorité judiciaire cantonale de première instance.

Rayon géographique

Le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers comprend deux sites, l'un à Neuchâtel et l'autre à Boudry. Il a pour ressort les districts de Neuchâtel, de Boudry et du Val-de-Travers. Il est doté de 12 juges.

Prestations

Chaque Tribunal régional est composé des sections suivantes :

- * Chambre de conciliation
- * Tribunal civil
- * Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (Autorité tutélaire)
- * Tribunal pénal des mineurs
- * Tribunal de police
- * Tribunal criminel
- * Tribunal des mesures de contrainte

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch